

CONSULTATION PUBLIQUE

POUR UNE INFORMATION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC



de l'Abitibi-Témiscamingue

MÉMOIRE DU CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

LE VENDREDI 28 OCTOBRE 2011

PRÉSENTÉ À LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS

ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

MADAME CHRISTINE ST-PIERRE

MISE EN CONTEXTE

Le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT) est un organisme à but non lucratif, fondé en 1977, dont les mandats sont de rassembler les intervenants du milieu artistique et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue (individus et organismes) pour définir les orientations du développement régional des arts et de la culture : promouvoir les réalisations et les particularités de celui-ci tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région; représenter et défendre leurs intérêts auprès des instances locales, régionales et nationales.

Bien que nous ne représentions pas les intervenants du milieu des communications, à l'instar de plusieurs autres CRC du Québec, le CCAT s'est toujours préoccupé des questions se rapportant aux médias d'information, il intervient d'ailleurs régulièrement en cette matière.

Mentionnons, d'entrée de jeu, que la réalité des MRC de l'Abitibi et de celle du Témiscamingue est très différente. Cette dernière, quoique desservant une population de 16 550 habitants, a toujours eu l'ingéniosité de soutenir ses médias pour assurer une plus grande diversité médiatique (une radio indépendante – CKVM, 2 journaux indépendants – Le Reflet et le Le Contact). Dans ce mémoire, nous nous attarderons à la réalité médiatique vécue par les 129 285 citoyens des MRC de l'Abitibi.

Dans sa courte histoire d'à peine 90 ans en matière d'information et de communications, l'Abitibi est un bel exemple de région où de grands monopoles ont canalisé l'information. Les préoccupations que vous soulevez dans votre consultation concernant le déséquilibre entre les régions et entre les citoyens en matière d'accès à une information diversifiée est une réalité que nous connaissons depuis longtemps. En effet, encore aujourd'hui, nous avons le même bulletin d'information sur deux chaînes de télévision différentes (CFEM et CKRN), avec des reprises de celles-ci sur les chaînes radiophoniques de Radio X et de Planète. On observe quelques modifications mineures ou cosmétiques, tel un changement du lecteur de nouvelles ou un décor différent, mais pour l'essentiel, le contenu de l'information et l'angle abordé demeurent les mêmes à 90 %. Cette concentration de la presse a obligé le CCAT à être vigilant et à toujours réclamer une pluralité des sources d'information. C'est pourquoi, depuis 2004, nous réclamons que le service d'information de CKRN-télévision soit pris en charge par la tête de réseau de la Société Radio-Canada.

Toutefois, depuis quelques années, nous sommes à même de constater une modification de cette concentration de la presse. Ainsi, en 2009, le CCAT a grandement contribué à la naissance de L'Indice bohémien, le journal culturel de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous avons soutenu et nous soutenons toujours l'équipe de travailleurs, pour la plupart bénévoles, qui a publié une vingtaine d'éditions de ce journal à ce jour.

À peu près à la même époque, dans le secteur d'Amos, la radio communautaire Boréale a fait son entrée sur les ondes radiophoniques. Puis, en 2010, nous avons accueilli avec satisfaction la venue de Transcontinental, qui vient contribuer à la multiplication des voix pour le traitement de l'information et qui a brisé le monopole qu'exerçait Québecor dans les médias écrits généralistes du secteur de l'Abitibi.

Un autre joueur incontournable qui a complètement modifié la structuration des entreprises et la diffusion de l'information : Internet. Cette technologie nous permet d'accéder d'un simple clic à une multitude de renseignements, avec une grande diversité de sources d'information. Les grandes distances qui nous ont souvent isolés sont abolies. Le Web nous permet non seulement de savoir ce qui se passe chez notre voisin, mais aussi à l'autre bout du monde, et ce, sans qu'il y ait un filtre qui canalise et qui formate l'information.

Beaucoup de progrès est encore à espérer quant à la diversification des sources d'information et, surtout, pour améliorer la qualité, la rigueur et la véracité de cette information. Par exemple, nous souffrons cruellement d'une absence quasi totale d'images provenant de l'Abitibi-Témiscamingue dans les grands médias nationaux. Pourtant, si l'on compare à ce qui se passe sur la scène nationale, nous avons actuellement, en Abitibi-Témiscamingue, accès à une pluralité de sources d'information, et ce, comme nous ne l'avons pas vu depuis longtemps.

Dans le contexte où nous avons été longtemps pris en otage par deux grands monopoles (RNC média et Québecor), nous avons été particulièrement interpellés en lisant que vos orientations seront axées autour de la mise en place d'un nouveau modèle de régulation des médias et d'un soutien à la diversité des voix.

Nous recommandons que les bases de ce nouveau modèle de régulation des médias québécois tiennent compte des réalités des régions comme la nôtre, et qu'il se bâtisse en considérant notre potentiel.

C'est dans cet esprit que nous vous ferons part de certains commentaires, réflexions ou interrogations qu'a suscités la lecture de votre document de consultation *Pour une information au service de l'intérêt public*.

LE STATUT DE JOURNALISTE PROFESSIONNEL

Œuvrant dans le milieu des arts et de la culture, le CCAT est particulièrement sensible à l'importance de bien distinguer la pratique professionnelle de celle des amateurs. Toutefois, nous sommes perplexes quant à la définition des critères qui seront élaborés pour définir le titre de journaliste professionnel. Si ceux-ci s'inspirent de ceux invoqués en France et en Belgique, il y a fort à parier qu'il n'y aura pas de journalistes professionnels pour couvrir les activités en arts et culture en Abitibi-Témiscamingue. En effet, en utilisant les notions de « gagne-pain principal » ou de « profession habituelle » pour définir le titre de journaliste professionnel, nous éliminons complètement la possibilité, par exemple à des muséologues ou à des professeurs en arts qui ont le potentiel de rédiger de tels articles, d'accéder à ce titre.

Outre l'absence de titre, ce qui nous inquiète davantage, c'est qu'en ne se classant pas comme journaliste professionnel, ces spécialistes des arts ne puissent plus couvrir certaines manifestations ou activités réservées exclusivement aux détenteurs de ce titre de journaliste professionnel. De tels mécanismes viendraient pénaliser une région qui ne dispose pas de la masse critique pour embaucher des journalistes spécialisés, mais qui réussit à développer une expertise en faisant les choses différemment.

D'autre part, nous nous demandons dans quelle mesure il y aura un avantage à avoir un titre de journaliste professionnel s'il n'y a pas obligation, pour les entreprises médiatiques, d'embaucher celui-ci. Ils pourront embaucher, à frais moindres, des amateurs qui ne se qualifient pas selon ces règles de déontologie attribuables au titre de journaliste professionnel.

En même temps, un projet collectif comme L'Indice bohémien n'aurait pas pu voir le jour et ne pourrait pas survivre sans l'implication de personnes qui n'auront et ne voudront jamais porter le titre de journaliste professionnel. Dans un tel contexte, est-ce que l'on doit considérer que les informations publiées dans ce journal ne sont pas de qualité?

Dans cette perspective, le CCAT recommande de développer des mécanismes pour valoriser la qualité de l'information, notamment en mettant en valeur certains contenus et en éduquant la population pour qu'elle développe un esprit critique face à celle-ci.

LA CONSOLIDATION DU RÔLE DE TRIBUNAL D'HONNEUR DU CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC

À priori, nous n'avons aucun commentaire à émettre pour cette section, car le Conseil de presse du Québec (CPQ) est quasi absent sur notre territoire et très peu connu des Témiscabitiens.

Puis, en y réfléchissant, le CCAT croit que le CPQ pourrait peut-être avoir un rôle à jouer au niveau de la valorisation, de l'éducation et de la sensibilisation à une information de qualité. D'abord, ne serait-ce qu'en accroissant sa présence sur notre territoire et en sensibilisant la population à cet outil dont il dispose pour faire un contrepoids lorsqu'elle se sent lésée par un manquement à l'éthique journalistique. Le CPQ pourrait aussi valoriser le rôle des journalistes et des médias ou, encore, faire connaître des initiatives de traitement de l'information exemplaires. Enfin, pourquoi le CPQ ne pourrait-il pas éduquer la population en lui donnant certaines clés pour s'assurer de la crédibilité, de la valeur et de la rigueur journalistiques des articles qu'on lui donne à lire?

Le CCAT recommande que le Conseil de presse du Québec joue un rôle majeur au niveau de la valorisation, de l'éducation et de la sensibilisation à une information de qualité.

PROJET DE PLATEFORME D'INFORMATION RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE

D'abord, bien que nous considérons que Télé-Québec soit la plateforme idéale pour jouer ce rôle en Abitibi-Témiscamingue, car elle a des valeurs régionales et culturelles intrinsèques, nous observons que la Société Radio-Canada a développé une stratégie similaire en intensifiant ses actions dans les régions canadiennes et en déployant une mixité de médias qui intègre notamment le Web.

Ceci étant dit, nous sommes totalement d'accord avec l'idée de créer une plateforme mettant en valeur la réalité des petites localités et des régions du Québec. Bien que nous soyons inondés d'information sur la circulation et les ponts de Montréal, nous avons accès à peu d'information sur les réalités des autres régions. Le CCAT considère qu'il est primordial de savoir ce qui se passe dans les autres régions, notamment celles qui sont similaires à l'Abitibi-

Témiscamingue. Ce partage d'information permettra de se comparer et d'entendre les solutions à des problématiques qui pourraient être applicables aux nôtres, et vice versa.

Toutefois, nous avons autant sinon plus de questions que vous en avez quant à la mécanique d'organisation de cette plateforme. La seule affirmation que nous pouvons faire c'est qu'« il ne faudra pas déshabiller Paul pour habiller Pierre ». Les ressources actuellement réservées pour les médias communautaires devront être maintenues sinon accrues et non pas transférées à la gestion d'une telle plateforme. Pour la plupart, ce sont des organisations fragiles qui carburent à la générosité et à la passion. Il ne faudrait pas tarir cette énergie irremplaçable, en raison d'une complexité de tâches et d'une structure qui feraient perdre un sens aux informations de proximité diffusées par ces médias.

Le CCAT recommande que Télé-Québec développe un projet de plateforme d'information régionale et interrégionale en s'assurant de respecter et même de rehausser les particularités et les ressources dévolues aux médias communautaires.

LE RÔLE DES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES

Comme nous vous l'avons mentionné précédemment, l'Abitibi vivait dans un contexte de concentration de l'information depuis de nombreuses années. Au cours de ces années, la présence de médias communautaires a grandement contribué à la diversité de l'information.

En Abitibi-Témiscamingue, en 2010, 20 médias communautaires¹ obtenaient du financement du *Programme d'aide au fonctionnement pour les médias communautaires* du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, comparativement à 18 pour les régions similaires à la nôtre et à 12 en moyenne pour l'ensemble des régions du Québec.

Ce programme doit être maintenu, et même, les fonds qui y sont attribués doivent être accrues pour favoriser l'émergence d'une pluralité de sources d'information et permettre aux petites collectivités de développer un sentiment identitaire dans cette mer d'informations dans laquelle nous baignons. Nous n'avons qu'à penser aux quatre radios autochtones présentes sur notre territoire. Ces médias sont des lieux collectifs essentiels pour perpétuer les traditions et les spécificités de ces communautés.

Une actualisation des paramètres de ce programme devrait être effectuée avec une bonification de l'enveloppe pour répondre aux nouveaux standards technologiques.

Le CCAT recommande le maintien et même l'accroissement des enveloppes réservées dans le cadre du *Programme d'aide au fonctionnement pour les médias communautaires*, de même qu'une actualisation des paramètres du programme permettant l'intégration des nouveaux médias.

¹ Source : MCCCCF, Portraits statistiques régionaux en culture Abitibi-Témiscamingue 2011.

CONCLUSION

En terminant, nous désirons saluer votre présence ici, aujourd'hui, alors que nous sommes si peu à vous avoir signifié notre intérêt à nous prononcer sur le sujet. Elle traduit l'importance que vous accordez aux régions et à leurs particularités.

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce document, le CCAT croit que malgré tous les systèmes de régularisation qui seront installés, nous nous devons d'éduquer la population pour qu'elle aigüise son sens critique dans ce flot d'informations auquel elle a accès.

Néanmoins, nous espérons que les commentaires, questions et réflexions que nous vous avons formulés contribueront à développer un modèle de régulation des médias québécois qui sera à l'image des régions du Québec. Ce modèle doit permettre à une région comme l'Abitibi-Témiscamingue d'optimiser son potentiel et doit, aussi, lui permettre d'être un joueur qui sera considéré sur l'échiquier médiatique national.

Merci de votre attention et bonne fin de journée.